



Information sur l'apprentissage  
avec salaire

**Que dois-je faire lorsque  
je suis suivi par l'EVAM ?**

**Vous allez signer un contrat d'apprentissage ?  
Vous avez déjà signé un contrat d'apprentissage ?  
Votre situation financière va changer.**

# Contrat et fiches de salaire

## Contrat d'apprentissage

Le contrat est signé. Vous devez l'envoyer à [ger@evam.ch](mailto:ger@evam.ch).

## Fiches de salaire

Vous envoyez chaque mois votre fiche de salaire à [ger@evam.ch](mailto:ger@evam.ch).



### **Si vous n'envoyez pas votre fiche de salaire :**

- Vous ne recevez plus l'assistance financière de l'EVAM.
- Vous devez payer votre loyer.
- Vous devez payer votre assurance maladie.

## Salaire et assistance

- Vous recevez votre assistance financière + 100% de votre salaire net (maximum 500 CHF).
- Vous recevez, en plus, 80 CHF chaque mois, versés par l'employeur.
- Questions relatives à votre assistance : contactez votre gestionnaire de dossier ou votre antenne de référence.

# Transport

Pour bénéficier d'un titre de transport pour vous rendre sur votre lieu de travail et à vos cours professionnels :

## Titre de transport - EVAM

Donnez votre contrat et une convocation avec les dates et le lieu dans le formulaire en ligne.

# Matériel et remboursements

## Livres, matériel de bureau, ordinateur et habits professionnels

Sur votre contrat d'apprentissage (points 6 et 10), si les croix sont situées sur la ligne «Personne en formation/représentant légal», ces frais sont remboursés par l'EVAM.

### Exemples:

#### Point 6.

|  |   |                                     |   |                                     |                                     |                                     |                            |
|--|---|-------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| <b>6. Formation scolaire et cours interentreprises (CIE)</b> | Ecole professionnelle à fréquenter (sous réserve de modification par l'autorité cantonale)  | Ecole professionnelle               | Langue d'enseignement:                  |                                     |                                     |                                     |                            |
|  |   | EPSIC                               | <input checked="" type="checkbox"/> f   | <input type="checkbox"/> d          | <input type="checkbox"/> i          | <input type="checkbox"/> a          | <input type="checkbox"/> r |
|  | La personne en formation suit l'enseignement menant à la maturité professionnelle pour autant qu'elle remplisse les conditions d'admission. | <input type="checkbox"/> oui        | <input checked="" type="checkbox"/> non |                                     |                                     |                                     |                            |
|  | Les frais relatifs à la formation scolaire sont pris en charge comme indiqué ci-après:  | Déplacement                         | Repos                                   | Logement                            | Matériel scolaire                   | Appareils électroniques             |                            |
|  | Personne en formation/représentant légal  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/>     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                            |

#### Point 10.

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>10. Acquisitions nécessaires à l'exercice de la profession</b> | La personne en formation a besoin des outils professionnels et vêtements de travail suivants:                        |  |
|   | -  |  |
|   | Les frais d'acquisition sont pris en charge par  | <input type="checkbox"/> entreprise formatrice   |
|   | Le nettoyage des vêtements professionnels incombe à  | <input type="checkbox"/> entreprise formatrice   |
|   | Personnes en formation n'encourent aucun frais pour les équipements de protection individuelle (EPI) (art. 90, OPA). | <input checked="" type="checkbox"/> personne en formation/représentant légal<br><input checked="" type="checkbox"/> personne en formation/représentant légal |

# Matériel et remboursements

**Vous devez nous envoyer les documents suivants :**

- Contrat
- Liste du matériel
- Quittance/ticket suite à l'achat



Donnez-nous les documents le plus vite possible, vous serez ainsi remboursé rapidement.

## Cours d'appui

Vous avez besoin d'aide pour vos cours professionnels ?  
Contactez l'EVAM :

**Pôle Orientation & Emploi**

Email : [emploi@evam.ch](mailto:emploi@evam.ch)

Téléphone : [021 338 87 27](tel:0213388727)

**Cette brochure est interactive:**

[vous pouvez cliquer sur les mots soulignés en rouge](#)



Établissement vaudois d'accueil des migrants

Route de Chavannes 33

1007 Lausanne

021 557 06 00

[www.evam.ch](http://www.evam.ch)

[info@evam.ch](mailto:info@evam.ch)